

CUEILLETES DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

Août						
D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			



Municipalité de Grand-Métis

70, chemin Kempt
Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
Téléphone (418) 775-6485
Télécopie (418) 775-3591
Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



AOÛT 2015

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,

Directrice générale /sec. trés.



Informations diverses

❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que la prochaine réunion ordinaire du conseil municipal aura lieu les **mardi 1 septembre 2015** et le **06 octobre 2015** à 19h30 au bureau municipal.

❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 92.00\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, Communiquez au bureau municipal au 775-6485.

❖ SENSIBILISATION SUR L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE DES ARMES À FEU AUPRÈS DE LA POPULATION DE GRAND-MÉTIS

Des verrous de pontet sont présentement disponibles au bureau municipal au coût de 5\$. Ce verrou protégera contre l'usage non autorisé des fusils, des carabines et des armes de poing. Pour réserver votre verrou de pontet, communiquez au bureau municipal au (418) 775-6485.

❖ LA CUEILLETTE DES GROS OBJETS

Le 8 septembre 2015

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU 418-775-6485 ou par courriel à grandmetis@mitis.qc.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30

Vendredi : 8h30 à 12h

Personnel :

Directrice générale : Chantal Tremblay

Employé municipal : Marc-André Migneault

Inspecteur en urbanisme : Michel Lagacé

Agente en milieu rural : Kathy Laplante

418-750-6485

418-775-6485

418-775-8445, poste

2251 ou 775-8188

PRÉDICTION DES MARÉES – AOÛT/SEPTEMBRE 2015

INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)
17	04:37	3.8	24	22:27	3.2	01	16:56	4.1	09	12:33	2.9
17	10:48	0.7	25	05:18	1.4	01	23:4	0.1	09	18:35	1.0
17	16:56	3.5	25	11:12	2.7	02	05:8	4.0	10	00:58	3.5
17	22:56	0.7	25	17:01	1.4	02	11:25	0.2	10	07:25	0.9
18	05:11	3.6	25	23:39	3.3	02	17:40	4.0	10	13:23	3.1
18	11:18	0.7	26	06:22	1.2	02	23:52	0.3	10	19:25	0.9
18	17:30	3.4	26	12:18	2.9	03	06:06	3.7	11	01:45	3.6
18	23:31	0.8	26	18:10	1.2	03	12:08	0.5	11	08:06	0.8
19	05:45	3.4	27	00:40	3.6	03	18:28	3.8	11	14:05	3.3
19	11:47	0.8	27	07:13	0.9	04	00:44	0.5	11	20:08	0.7
19	18:05	3.4	27	13:12	3.1	04	06:57	3.4	12	02:25	3.7
20	00:08	1.0	28	19:07	0.9	04	12:55	0.7	12	08:41	0.7
20	06:21	3.2	28	01:32	3.9	04	19:19	3.6	12	14:42	3.4
20	12:19	1.0	28	07:58	0.7	05	01:44	0.8	12	20:6	0.6
20	18:43	3.3	28	13:59	3.4	05	07:52	3.1	13	03:01	3.7
21	00:48	1.2	29	19:57	0.6	05	13:49	1.0	13	09:13	0.6
21	06:59	3.0	29	02:18	4.1	05	20:19	3.4	13	15:16	3.5
21	12:56	1.1	29	08:40	0.4	05	02:55	1.0	13	21:22	0.6
21	19:25	3.2	29	14:44	3.7	06	08:55	1.0	14	03:35	3.7
22	01:36	1.3	29	20:44	0.3	06	14:55	1.2	14	09:42	0.6
22	07:45	2.8	30	03:03	4.3	06	21:29	3.3	14	15:49	3.6
22	13:40	1.3	30	09:21	0.2	07	17:00	1.1	14	21:56	0.5
22	20:15	3.1	30	15:28	3.9	07	10:10	2.7	15	04:08	3.6
23	02:39	1.4	30	21:31	0.2	07	16:15	1.2	15	10:10	0.6
23	08:2	2.7	31	03:48	4.3	07	22:47	3.2	15	16:21	3.6
23	14:35	1.4	31	10:02	0.1	08	05:34	1.1	15	22:29	0.6
23	21:16	3.1	31	16:12	4.0	08	11:28	2.8	16	04:40	3.5
24	03:58	1.5	31	22:17	0.1	08	17:33	1.2	16	10:38	0.7
24	09:54	2.6	01	04:33	4.2	09	00:00	3.3	16	16:54	3.6
24	15:44	1.5	01	10:43	0.1	09	06:36	1.0	16	23:03	0.7

Le mot **VERT** du mois

Bonjour, Le mois d'août tire à sa fin... Cette période rime donc avec entretien des terrains. Qui dit entretien de terrains dit résidus de pelouse, branches et feuilles.

Je profite de ce moment pour vous rappeler l'importance de ne **pas** mettre les résidus verts dans les bacs verts... Pourquoi?

Avantages économiques... Détourner les résidus verts de l'enfouissement permet :

- La réduction de déchets allant à l'enfouissement
- La réduction de la facture liée à la collecte et à l'enfouissement

Avantages écologiques de l'herbicyclage... Laisser l'herbe coupée sur la pelouse :

- Amène un apport en éléments nutritifs (azote, phosphore, etc.)
- Préserve l'humidité du sol
- La pelouse résiste mieux à la sécheresse et aux maladies
- Réduit la quantité de mauvaises herbes
- Réduit la quantité de gaz à effet de serre liée au transport des matières résiduelles

Laissez l'herbe coupée sur la pelouse et vous aurez une pelouse en meilleure santé!!!

Quoi faire avec les feuilles :

- Vous pouvez également déchiqueter les feuilles et les laisser sur la pelouse.
- Vous pouvez les utiliser dans votre compost
- À la fin de l'automne, vous pouvez protéger vos plates-bandes et votre jardin en y déposant des feuilles déchiquetées
- Attention, assurez-vous que les feuilles ne proviennent pas d'un arbre malade

Quoi faire avec les branches??? Les écocentres du territoire acceptent ces matières

**Favorisons la réduction des matières à l'enfouissement!!!
Je vous souhaite une belle fin d'été!!!**

Marie-Lou Leblanc

Chargée de projet, Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Tél.: 418 629-2053 poste 1122

Courriel: ml.leblanc@mrcmatapedia.qc.ca

Comité de Promotion de Grand-Métis



Fête du village

Le Comité de Promotion de Grand-Métis invite les résidents de Grand-Métis à un « **4 à 7** »

QUAND : samedi le 5 septembre 2015

OÙ : Bureau municipal

Au menu : « **hot-dog à prix populaire et blé d'inde gratuit** »

Cette rencontre est une occasion de fraterniser avec les gens de notre belle municipalité et de terminer l'été en beauté.

Nous vous attendons en grand nombre à notre **Fête du village.**

Prendre note que :

l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps.

INFO-MUNICIPALITÉ

- La municipalité procédera bientôt à la réfection du rang 2 Est des Écossais ainsi qu'à une partie du chemin de l'Anse-des-Morts situé entre la route 132 et le chemin de la Pointe-Leggatt
- Le contrat d'inspection des cheminées a été donné au service d'inspection / ramonage de la MRC pour 2015 et 2016.
- Les travaux de rénovation cadastrale débutent le 29 août 2015

LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS, ÇA VOUS CONCERNE!

En 1994, le ministère des Ressources naturelles a entrepris une vaste réforme du cadastre québécois. Cette opération d'envergure permettra de mettre à jour la représentation de toutes les propriétés privées du Québec. Dans notre municipalité, cette rénovation cadastrale débutera au cours des prochaines semaines. Elle sera effectuée par les arpenteurs-géomètres de la firme Asselin et Asselin Inc. De Rimouski pour le compte de ce ministère.

Qu'est-ce que le cadastre et pourquoi refaire ?

Le cadastre est un plan sur lequel toutes les propriétés privées du Québec sont représentées et où l'on précise les dimensions, la superficie totale, leur position par rapport aux propriétés voisines de même que la forme du terrain qu'elles occupent. Ce plan est fondamental pour l'enregistrement et la protection des droits des propriétaires. Les municipalités l'utilisent notamment à des fins de taxation.

Le cadastre actuel est aussi incomplet qu'inexact et il ne satisfait plus aux normes du Code civil du Québec en matière de droits de propriété. Comme il remonte à 1860, il ne représente fidèlement qu'à peine 50 % des propriétés privées découpées dans le territoire québécois. De plus, le plan n'a jamais été mis à jour systématiquement et on peut facilement confondre certains emplacements. Ces lacunes se traduisent parfois par des dépenses considérables pour ceux qui désirent se construire, rénover leur maison ou vendre leur propriété.

Au terme du programme de réforme, le cadastre québécois sera complet, fiable, informatisé et constamment à jour.

Quels travaux seront effectués dans notre municipalité ?

Seul professionnel autorisé à effectuer des travaux de rénovation cadastrale, l'arpenteur-géomètre doit reconstituer une image aussi complète que fidèle de toutes les propriétés privées de notre municipalité et la reporter sur le nouveau plan du cadastre du Québec. Pour ce faire, il doit recueillir et analyser toutes les informations disponibles sur les propriétés, corriger les inexactitudes qui entachent les plans actuels, ajouter les propriétés qui ne figurent pas sur ces plans et regrouper sous un même numéro tous les lots ou parties de lots qui constituent chacune des propriétés afin que le nombre de lots qui figurera sur le nouveau plan soit égal au nombre de propriétés privées au Québec. Si votre propriété regroupe plusieurs lots et que vous ne désirez pas que les numéros de ces

lots soient remplacés par un numéro unique, pour des raisons de taxation, de zonage, d'hypothèque, de vente potentielle ou autre, vous devrez le faire savoir à l'arpenteur-géomètre responsable des travaux

Votre collaboration est essentielle... à plusieurs égards

Avant le début des travaux de rénovation cadastrale, le ministère des Ressources naturelles communique par écrit avec tous les propriétaires fonciers de la municipalité pour solliciter leur collaboration afin de faciliter les travaux de l'arpenteur-géomètre. Celui-ci a accès aux titres de propriété et aux autres documents publics déposés au bureau de la publicité des droits, mais seul le propriétaire détient les documents privés, tels les certificats de location, les plans d'arpentage, les descriptions techniques, les contrats de vente sous seing privé qui n'ont pas été enregistrés au bureau de la publicité des droits, les procès-verbaux de bornage, etc. Si vous avez de tels documents en main, nous vous **recommandons** d'en faire parvenir une copie à l'adresse suivante :

Monsieur Michel Asselin, a.-g.
Chargé de projet
Asselin et Asselin, arpenteurs-géomètres Inc.
395, boulevard Jessop, 3^e étage
Rimouski (Québec) G5L 1M0
Téléphone : (418) 724-7447 - Télécopieur : (418) 725-4779

Par ailleurs, si l'arpenteur-géomètre ou l'un de ses employés doit se rendre sur votre propriété pour prendre des mesures ou repérer les marques d'occupation en place (borne, haies, clôtures, etc.) permettez-lui de circuler librement sur votre propriété. En cas de doute, demandez-lui de s'identifier.

Enfin, lorsque l'arpenteur-géomètre aura terminé son analyse et confectionné le nouveau plan, le Ministère vous fera parvenir le résultat de la rénovation cadastrale de votre propriété ainsi qu'une invitation à consulter le projet de plan et à formuler vos commentaires.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Vous pouvez communiquer directement avec le Ministère, en composant, sans frais, le 1 888 733-3720 ou consulter son site Internet à l'adresse suivante : www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre.

Si vous le préférez, vous pouvez aussi vous adresser avec madame Chantal Tremblay, en communiquant avec l'hôtel de ville au 418 775-6485.